



Possibilité d'attaquer au prud'homme?

Par **mel300185**, le **29/05/2009** à **16:01**

Bonjour,
j'ai travaillé pendant 4 mois en tant que babysitter, l'employeur m'a licencié pour faute grave.

Sachant que je n'ai pas eu le contrat de travail et qu'elle me doit de l'argent, puis-je engager une procédure?

Ca fait un mois maintenant que j'essaie de récupérer cet argent et à chaque fois elle ne répond pas au téléphone, elle fixe des rdv qu'elle annule ensuite ou m'affirme m'avoir envoyé le paiement mais je n'ai toujours rien reçu.

Merci d'avance de me donner quelques info!!